



Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 23 janvier 2015

Ségolène Royal et Alain Vidalies présentent les résultats de l'expérimentation « Indemnité kilométrique vélo »

L'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo, qui était l'une des 25 mesures du Plan d'action « mobilités actives » présenté en mars 2014 s'est déroulée du 1^{er} juin au 1^{er} novembre. Elle a porté sur plus de 8 000 salariés répartis dans 18 entreprises volontaires.

Au moment où l'on cherche à développer des modes de déplacements non polluants, économiques et bons pour la santé et où cette mesure, qui figure dans le projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, va être examinée par le Sénat, il est utile de livrer les principaux résultats de cette étude.

L'évaluation a été financée par l'ADEME et copilotée par la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (CIDUV) qui s'est appuyée sur un bureau d'études.

Les résultats de cette expérimentation valident les hypothèses qui avaient été formulées par la CIDUV dans le rapport publié en novembre 2013. Le principal enseignement de cette expérimentation est la **hausse de 50 % de la part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail**, dans les entreprises qui ont participé à l'expérimentation.

Les ministres remercient les entreprises ayant participé à cette expérimentation en acceptant d'accorder à leurs employés se rendant au travail à vélo une indemnité kilométrique de 25 centimes net par kilomètre parcouru.

Les principaux enseignements tirés de cette expérimentation figurent dans le dossier de presse en annexe.

La synthèse de cette étude est également disponible sur les sites de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Les principaux enseignements de l'expérimentation sur l'indemnité kilométrique vélo

L'expérimentation qui s'est déroulée du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2014 a concerné 8000 salariés répartis dans 18 entreprises volontaires.

Cette expérimentation a permis de **doubler le nombre de pratiquants** du vélo dans les entreprises participantes.

Le nombre total d'employés utilisant plus ou moins régulièrement le vélo pour se rendre au travail est passé de 200 à 419.

4,6 % des salariés concernés (soit 380), ont adhéré au système proposé et ont perçu une indemnité kilométrique vélo, au moins une fois au cours des six mois d'expérimentation. A ces 380 « adhérents » il convient d'ajouter 39 salariés se déplaçant antérieurement à l'expérimentation soit à vélo soit en transports collectifs et ayant préféré garder le bénéfice du remboursement de l'abonnement TC plutôt que d'adhérer à l'indemnité kilométrique vélo.

Compte tenu de la fréquence moyenne d'utilisation du vélo par les nouveaux cyclistes ceci se traduit par une **augmentation de 50 % de la part modale** du vélo pour les déplacements domicile-travail.

Les cyclistes réguliers avant l'indemnité kilométrique vélo ont un niveau de pratique régulier de l'ordre de 16 à 18 jours par mois alors que la pratique des nouveaux cyclistes est de l'ordre de 11 jours par mois. La part modale du vélo (proportion des déplacements effectués à vélo) est passée de 2 % à 3,6 %, mais il faut tenir compte des biais liés à la saison qui était favorable à la pratique du vélo. Projetés sur l'année les résultats donnent une part modale vélo avec l'indemnité kilométrique vélo de l'ordre de 3 %.

Les **distances quotidiennes parcourues** sont au dessus de la moyenne nationale. Ce résultat est très positif en termes de santé de la population, puisque le risque de maladie est d'autant plus réduit que les distances parcourues sont grandes.

Le trajet domicile travail moyen à vélo mesuré dans l'ENTD (enquête nationale transports déplacements. 2008) est de 3,4 km : les adhérents à l'indemnité kilométrique vélo déclarent des distances plus importantes soit plus de 5km. Cette donnée reste à affiner mais il semble bien qu'elle soit notamment liée à l'impact financier.

A noter que 1/3 des nouveaux cyclistes ont également augmenté leur pratique du vélo pour d'autres motifs de déplacement : une fois le vélo sorti on s'en sert également pour aller faire autre chose : courses, loisirs...

L'enjeu **financier est important pour les bénéficiaires.**

Parmi les freins à l'usage, la météo et les impacts sur le temps de travail jouent fortement sur le choix d'utilisation du vélo auprès de l'ensemble des cyclistes.

Il y a une **forte perméabilité** entre les utilisateurs des TC et ceux du vélo.

L'essentiel des nouveaux cyclistes provient des transports collectifs (de l'ordre de 54 %). Le second mode concerné est la voiture particulière (VP), avec 19 % des nouveaux cyclistes qui se déplaçaient avant en voiture. Pour autant, l'impact sur l'autosolisme reste faible (5 %), puisque l'essentiel de la provenance des nouveaux cyclistes depuis le mode VP est le covoiturage. L'enquête montre par ailleurs que l'impact sur la pratique est fortement différencié en lien avec l'attractivité du réseau TC: en Île-de-France, la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo a permis une augmentation de la pratique de l'ordre de 5 %, à l'inverse, sur les pôles urbains des agglomérations supérieures à 100 000 habitants, la part modale a été multipliée par 2.

On note **une division par 2 du nombre de personnes en situation d'insuffisance d'activité physique** parmi les bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo.

La mesure des impacts santé se base sur une analyse inspirée par les tests d'évaluation de l'activité physique de Ricci et Gagnon de l'université de Montréal. Cet outil de mesure a notamment inspiré le dispositif national « Bouger sur prescription ». Dans le cadre de l'évaluation de l'indemnité kilométrique vélo, ce dispositif a été adapté sous forme de questions afin d'avoir une première approche de l'impact avant/après sur l'activité physique des adhérents.

Les entreprises n'ont pas connu de difficulté particulière pour la vérification des distances parcourues et **n'ont pas constaté d'abus.**

L'adhésion au système se faisait le plus souvent par un formulaire d'engagement du salarié et un décompte déclaratif mensuel du nombre de trajets effectués à vélo ; le règlement intervenait soit de façon périodique soit en une seule fois à la fin de l'expérimentation.

L'absence de stationnement dans les petites agences d'entreprises réparties en de très nombreuses implantations a été évoquée comme un des obstacles probable.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Alain Vidalies: 01 40 81 19 52



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le lundi 2 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Frédéric Cuvillier lance l'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo

Comme annoncé le 5 mars dernier lors de la présentation du Plan d'actions pour le développement des modes actifs, Frédéric Cuvillier, secrétaire d'État en charge des Transports a recueilli, avec le concours de l'ADEME l'engagement d'une vingtaine d'entreprises et organismes volontaires pour mettre en place, à titre expérimental, une indemnité kilométrique pour leurs employés se rendant au travail à vélo. Le potentiel des salariés concernés par cette expérimentation est de 10 000 personnes.

« Je travaille au développement de toutes les mobilités » souligne Frédéric Cuvillier. « Les transports en commun, mais aussi la voiture sont indemnisés dans le cadre d'un déplacement entre son domicile et son travail. Ce test grandeur nature nous permettra d'évaluer si ce dispositif peut s'étendre au vélo. Je souhaite que le vélo devienne un mode de déplacement à part entière. Nous impulsions une dynamique incitative et écologique pour ce mode de transport doux ».

Cette expérimentation fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'indemnité est fixée à 25 centimes par km parcouru. Elle n'est pas cumulable à un remboursement de l'abonnement transports collectifs sauf s'il s'agit de trajets complémentaires (vélo + train par exemple).

Elle débute le 2 juin 2014 et durera 6 mois au cours desquels des informations seront recueillies auprès des employeurs et des salariés sur :

- l'évolution de la part de déplacements domicile-travail à vélo
- les modes de déplacements abandonnés au profit du vélo
- les facteurs favorables ou défavorables à l'efficacité de la mesure
- l'organisation matérielle mise en place dans les différentes structures.

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

Les résultats seront rendus publics en fin d'année et permettront, s'ils sont concluants, d'envisager une seconde phase d'expérimentation à plus grande échelle.

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et l'ADEME tiennent à féliciter et remercier les organismes volontaires pour cet engagement.

Ces entreprises démontrent que la notion de "responsabilité sociétale des entreprises" sait trouver des traductions très concrètes comme celle de favoriser le vélo, un mode de déplacement non polluant, pratique, économique et bon pour la santé.

Liste des entreprises volontaires

Nom entreprise	Nature activité	Localisation (siège)	Nombre employés
AUXILIA	Conseil imaginatif en développement durable	Paris (75)	21
PREMICE	Incubateur, Accompagnement d'Entreprises Technologiques Innovantes	Dijon (21)	4
INDDIGO	Conseil et ingénierie en développement durable	Chambéry (73)	200
Caisse d'Épargne Normandie	Banque	Bois Guillaume (76)	1950
CAF 89	Caisse d'allocations familiales	Auxerre (89)	167
Baie d'Armor Transports	Transports urbains	Saint Briec (22)	176
MGEN – centre de gestion de Rennes	Mutuelle Santé Prévoyance	Rennes (35)	320
Sotranasa télévideocom	Construction et maintenance de réseaux.	Perpignan (66)	250
Crédit Coopératif	Banque	Nanterre – périmètre siège (92)	782
Solairebois SARL	Entreprise artisanale d'énergies renouvelables,	Mauves (07)	2
Air Lorraine - Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air	Association surveillance qualité de l'air	Metz (57)	27

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr

NOVELIA (Crédit Mutuel Arkéa)	Courtage en assurances	Rennes (35)	45
Agence de Développement Urbanisme de la Sambre	Agence d'Urbanisme	Maubeuge (59)	14
Groupe Valophis	Bailleur social	Saint Maur-des-Fossés / Saint Maurice (94)	850
Vélogik	Conseil en développement cyclable et déplacements durables	Lyon (69)	10
MMA	Assurances	Le Mans (72)	6400
Banque Populaire Occitane	Banque	Balma (31)	345
Agence pour le développement et la promotion de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées	Economie sociale et solidaire	Ramonville (31)	3
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	Etablissement public	Angers (49)	320

A noter que la société STMicroelectronics Grenoble, pionnière dans la promotion du vélo comme mode de transport au quotidien (15% des déplacements de ses salariés), s'associe à l'expérimentation dans un cadre un peu différent.

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr